

Note de service n° 2012-075 du 26 avril 2012

(modifiée par la note n°2012-182 du 20 novembre 2012)

(Education nationale : DGESCO A2-1)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

Définition de l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013

NOR : MENE1221288N

La présente note de service définit l'épreuve d'étude de gestion dans la série STMG (sciences et technologies du management et de la gestion) du baccalauréat technologique à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013.

L'épreuve d'étude de gestion porte sur le programme de sciences de gestion de la classe de première en série STMG. Les capacités et connaissances acquises lors des enseignements de management des organisations et d'économie-droit de la classe de première peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve, sans toutefois être évaluées.

1. Rappel du règlement d'examen

Épreuve orale anticipée, évaluée en cours d'année.

Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la note de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par 2.

2. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve s'appuie sur l'étude d'un aspect d'une question de gestion du programme de sciences de gestion appliquée à une ou plusieurs organisations réelles.

Elle permet d'évaluer les capacités suivantes :

- rechercher des informations à partir de ressources documentaires disponibles ou directement collectées auprès de l'organisation ou des organisations retenues ;
- sélectionner les informations pertinentes au regard de l'étude conduite et de la ou des organisations choisies ;
- exploiter, analyser et interpréter les informations recueillies ;
- rédiger une synthèse dégageant les conclusions de l'étude ;
- présenter oralement le travail effectué.

3. Travail demandé au candidat et évaluation

Le travail du candidat est personnel. Il est réalisé sous l'autorité d'un professeur de sciences de gestion. L'environnement numérique utilisé dans le cadre de l'enseignement de sciences de gestion est requis pour la réalisation de l'étude comme pour son suivi.

Les critères d'évaluation retenus sont :

- la pertinence et la validité des informations mobilisées ;
- la rigueur de l'analyse effectuée ;
- l'intérêt des conclusions présentées ;
- l'adéquation de la démarche suivie à la question étudiée ;
- la pertinence des documents retenus et des supports utilisés ;
- la structuration de l'exposé ;

- la cohérence de l'argumentation ;
- la clarté du propos.

L'épreuve est notée sur 20 points.

Les candidats redoublants sous statut scolaire présentent une étude différente de celle choisie au cours de leur précédente année de première.

L'épreuve a lieu en deux parties : conduite de l'étude puis présentation.

a) Conduite de l'étude

Cette partie est notée sur 14 points.

L'évaluation intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de l'état d'avancement de l'étude.

L'étude donne lieu à la constitution d'un dossier comportant :

- une fiche de travail synthétique établie conformément au modèle en annexe 1 de la présente note de service ; cette fiche permet de rendre compte de la délimitation de la question, des méthodes de recherche, de sélection et de validation des informations, des technologies mises en œuvre, du calendrier observé et permet de décrire la démarche suivie par le candidat ;
- les documents et les informations sélectionnés ;
- les conclusions rédigées de l'étude sur une page.

La fiche de travail synthétique est visée par le professeur responsable de l'enseignement de sciences de gestion.

Le dossier n'est pas évalué.

Le professeur responsable de l'étude de gestion renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 2 de la présente note de service.

La fiche de travail synthétique et la fiche d'évaluation ont le statut de copies d'examen.

b) Présentation orale

Cette partie est notée sur 6 points. Elle vise à évaluer la présentation orale de l'étude par le candidat.

Elle dure 10 minutes. Elle débute par un exposé de 5 minutes, suivi d'une phase d'entretien de 5 minutes.

Le candidat peut appuyer sa présentation sur les documents numériques qu'il juge pertinents.

L'évaluation est assurée par le professeur de sciences de gestion ayant le candidat en formation, ou par un autre professeur d'économie-gestion de l'établissement.

L'examineur renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 3 de la présente note de service. Elle a un statut de copie d'examen.

4. Organisation de l'épreuve

L'épreuve se déroule au sein de l'établissement de formation du candidat, et dans l'environnement numérique utilisé pour la constitution du dossier support. Le chef d'établissement arrête, en liaison avec l'équipe pédagogique, les modalités concrètes d'organisation de l'épreuve et contrôle son bon déroulement.

5. Candidats individuels, issus des établissements privés hors contrat ou inscrits au Cned

L'épreuve consiste en une présentation orale de l'étude conduite par le candidat.

L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes et se poursuit par un entretien.

L'épreuve prend appui sur le dossier constitué par le candidat au cours de l'étude qu'il a conduite. Ce dossier est constitué conformément aux dispositions de la présente note de service applicables aux candidats scolaires, à l'exception du visa du professeur responsable, qui n'est pas requis. Il est présenté par le candidat le jour de l'épreuve.

Le candidat se munit, le cas échéant, des documents et des supports numériques qu'il juge utile de présenter à l'appui de sa présentation.

L'évaluation est conduite par un professeur enseignant les sciences de gestion en classe de première.

Il renseigne une fiche d'évaluation conforme au modèle en annexe 4 de la présente note de service.

La note de cette fiche est sur 20 points. Le dossier n'est pas évalué.

L'épreuve est organisée dans un centre d'examen désigné par le recteur d'académie.

6. Harmonisation de l'évaluation

Les évaluations conduites au sein de chaque établissement sont examinées par une commission d'harmonisation académique, constituée par le recteur.

La commission d'harmonisation dispose des listes nominatives, des fiches individuelles de notation de chaque candidat, du nombre d'élèves évalués dans le cadre de la session, de la moyenne et de la distribution des notes proposées.

Elle est notamment composée d'au moins un des examinateurs de chaque établissement concerné, désigné par son chef d'établissement.

Elle compare les évaluations des établissements et propose des notes harmonisées au jury, qui arrête définitivement la note de chaque candidat.

La commission d'harmonisation dresse un bilan du déroulement de l'épreuve et préconise, le cas échéant, des améliorations en matière d'évaluation de l'épreuve. Bilan et préconisations sont remis au recteur, qui les transmet, sous forme numérique, à la direction générale de l'enseignement scolaire. Le cas échéant, le recteur donne des instructions aux chefs d'établissements en vue des sessions ultérieures en s'appuyant sur les préconisations de la commission.

Au vu du nombre d'établissements concernés et de leur éloignement géographique, le recteur peut réunir plusieurs commissions.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Epreuve anticipée d'étude de gestion

Fiche de travail

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Question choisie (la délimitation du périmètre de travail est mise en évidence)

Organisation(s) sélectionnée(s)

Démarche générale

Méthodes de recherche, ainsi que de sélection et de validation des informations

Technologies mises en œuvre

Calendrier observé

Nom et prénom du professeur responsable	Date et signature

Epreuve anticipée d'étude de gestion

Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				

NOTE :	/ 14
---------------	-------------

COMMENTAIRES	
Nom et prénom de l'examineur	Date et signature

Epreuve anticipée d'étude de gestion

Fiche d'évaluation de la présentation orale

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE :	/ 6
---------------	------------

COMMENTAIRES	
Nom et prénom de l'examineur	Date et signature

Epreuve anticipée d'étude de gestion

Fiche d'évaluation de la conduite de l'étude et de sa présentation

SESSION :	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :

Critères d'évaluation	Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Pertinence et validité des informations mobilisées				
Rigueur de l'analyse effectuée				
Intérêt des conclusions				
Adéquation de la démarche suivie à la question étudiée				
Pertinence des documents retenus et des supports utilisés				
Structuration de l'exposé				
Cohérence de l'argumentation				
Clarté du propos				

NOTE :	/ 20
---------------	-------------

COMMENTAIRES	
Nom et prénom de l'examineur	Date et signature